

Serinus Energy

Pays :	Tunisie
Numéro de projet :	44744
Secteur :	Ressources naturelles
Public/Privé:	Privé
Catégorie environnementale :	B
Date d'examen par le Conseil d'administration :	9 juillet 2013
État d'avancement :	Étude conceptuelle validée, examen définitif en attente
Communication du résumé du projet :	7 juin 2013

Description du projet

Le projet prévoit le financement du développement de quatre champs pétroliers et gaziers en Tunisie (Sabria, Chouech Essaida, Ech Chouechand et Sanrahr) entre 2013 et 2017. Il financera un programme de forage continu sur plusieurs années, notamment la stimulation des puits existants et le forage de nouveaux puits de production, garantissant la disponibilité de plateformes de forage et de maintenance dédiées. L'objectif est d'augmenter sensiblement la production et de consolider la position de l'entreprise parmi les principaux intervenants dans le secteur pétrolier et gazier en Tunisie.

Impact sur la transition

Le projet a le potentiel nécessaire pour générer un impact positif sur la transition :

- (i) il soutient la poursuite du développement d'une petite société privée indépendante en Tunisie, où l'entreprise publique domine encore la production d'hydrocarbures ;
- (ii) il devrait produire un effet de démonstration en générant des gains importants en termes d'efficacité opérationnelle et de productivité ;
- (iii) le nouveau propriétaire et exploitant transfèrera ses compétences et son savoir-faire (notamment géologiques et opérationnels) ;
- (iv) des critères plus rigoureux seront établis sur les plans social, environnemental, de santé et de sécurité, de même que des pratiques plus exigeantes de gouvernance, l'entreprise devant se conformer au principe « Publiez ce que vous payez ».

Le client

Serinus Energy Inc (« Serinus » ou « la Société »), société pétrolière et gazière de taille moyenne, devrait être constituée en vertu des lois de la province de l'Alberta, au Canada.

Serinus sera l'entité résultant de la réorganisation de Kulczyk Oil Ventures Inc (« KOV ») une fois que celle-ci aura achevé son acquisition de Winstar Resources Limited (« Winstar »), société canadienne détenant en Tunisie les actifs devant être financés par le projet.

Financement par la BERD

Un financement à long terme accordé à Serinus, atteignant jusqu'à 60 millions de dollars EU, la somme devant spécifiquement servir à développer les champs pétroliers et gaziers tunisiens de la Société.

Coût du projet

Le coût total attendu pour le développement des champs pétroliers et gaziers tunisiens de la Société sur une période s'étendant jusqu'à 2017 est de 166 millions de dollars EU.

Impact sur l'environnement

Projet classé dans la catégorie B conformément à la Politique environnementale et sociale 2008 de la BERD.

Des consultants indépendants réalisent actuellement les vérifications d'usage dans les domaines environnementaux et sociaux. À ce jour, ces vérifications ont permis de constater qu'au niveau de la société KOV, le Directeur de l'exploitation (qui est chargé de tous les aspects techniques et opérationnels) a actuellement la responsabilité globale des questions environnementales ; tandis que la gestion des questions locales liées à l'environnement, au développement social, à la santé et à la sécurité relève de la responsabilité des équipes présentes dans le pays.

Les nouveaux actifs devant faire l'objet de l'acquisition en Tunisie témoignent d'une excellente gestion de la santé et de la sécurité au travail. Les procédures exigées en la matière sont en place et la formation nécessaire est fournie au personnel. La direction de l'exploitation et le personnel sur le terrain sont très compétents et très conscients des mesures requises en matière de santé et de sécurité. Sur le site en Tunisie ont eu lieu récemment plusieurs grèves de membres du personnel représentant les populations locales et des discussions sont en cours entre la direction de Winstar et les syndicats défendant les intérêts des salariés en grève. Tandis que la direction prend les dispositions adéquates en consultant des avocats spécialisés dans le droit du travail et en faisant appel à des consultants internationaux pour aligner les salaires sur ceux du secteur pétrolier, la Société devra formaliser les procédures de recrutement et prévoir des descriptions claires de catégories de postes pour éviter tout conflit à l'avenir. Le projet est par ailleurs opportun compte tenu du taux élevé de chômage actuellement et des fortes attentes des populations locales vis-à-vis du secteur pétrolier en Tunisie. La faune et la flore ne devraient pas subir d'impact significatif. Un certain nombre d'améliorations sont nécessaires concernant le traitement et le recyclage des boues de forage, l'évacuation de l'eau produite et l'utilisation économe des ressources hydriques. Les mécanismes de planification des mesures d'urgence devront être examinés de façon critique pour tenir compte des risques potentiels d'agitation sociale et de terrorisme. La communication avec les parties prenantes, dont se chargeaient auparavant les gouvernorats locaux, devra être étendue pour donner plus d'éclaircissements sur les répercussions et les avantages potentiels des activités de la Société. Un projet de Plan d'action social et environnemental, prévoyant des mesures d'atténuation des impacts identifiés, a été élaboré et devra être validé avant l'examen définitif.

Coopération technique

Aucune.

Contact au sein de la Société

Paul H. Rose, Directeur financier : +1 403 264 8877

Courriel : prose@kulczykoil.com

Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, veuillez contacter la société cliente.

Questions d'ordre général

Pour les questions sur le projet de la BERD ne concernant pas la passation de marchés :

Tél. : +44 20 7338 7168 ; Fax : +44 20 7338 7380

Courriel : projectenquiries@ebrd.com

Politique d'information publique (PIP)

La PIP définit la façon dont la BERD divulgue les informations et consulte ses parties prenantes pour promouvoir une sensibilisation et une compréhension meilleures de ses stratégies, politiques et opérations.

[Texte de la PIP](#)

Mécanisme de recours sur les projets (MRP)

La BERD a créé le Mécanisme de recours sur les projets (MRP) pour donner la possibilité d'un examen indépendant des recours émanant d'un ou plusieurs individus ou d'une ou plusieurs organisations au sujet de projets financés par la Banque qui auraient causé, ou seraient susceptibles de causer, un tort. Le règlement du MRP peut être consulté sur www.ebrd.com/downloads/integrity/pcmrules.pdf, sa version russe sur <http://www.ebrd.com/downloads/integrity/pcmrulesr.pdf> et sa version française sur <http://www.ebrd.com/downloads/integrity/pcmrulesf.pdf>.

Tout recours dans le cadre du MRP doit être déposé au plus tard dans les 12 mois après la dernière mise à disposition de fonds effectuée par la BERD. Vous pouvez contacter l'Agent du MRP (à l'adresse électronique pcm@ebrd.com) ou le Bureau local de la BERD compétent pour une aide si vous n'êtes pas certain de la période au cours de laquelle un recours doit être déposé.

La présente traduction du résumé du projet est réalisée au moment de la publication du résumé du projet en langue anglaise. Elle ne sera pas mise à jour en cas de mise à jour du résumé du projet en anglais.

Les résumés de projets sont établis avant que ceux-ci soient examinés par le Conseil d'administration de la BERD. Certains détails d'un projet peuvent changer après la communication du résumé du projet. Les résumés de projets ne peuvent être considérés comme représentatifs de la politique officielle de la BERD.